

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 20 Juin 2016**

**Commune de  
PLÉHÉDEL**

Date de convocation

13/06/2016

Date d'affichage

22/06/2016

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	13
Votants	15

**Délibération n° 2016-6-32**

**Objet : Décisions  
modificatives**

L'an deux mille seize

Le lundi vingt juin

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE BOZEC Cyril, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absentes et excusées : LE TREUST Nathalie (procuration à COISNE Pierre), MOREAU Sandrine (procuration à KERENEUR Claudine).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

La commission des finances réunie le mercredi 15 juin 2016 a émis un avis favorable aux décisions modificatives suivantes :

**Recettes :**

**Article 1323 : Subvention DETR : + 73 386 Euros**

**Dépenses :**

**Article 2111 / opération 21 - Acquisitions de terrains :**

- Noëlle LE TALLEC : + 930 Euros
- Croas Ar Goff / Pépinières : + 710 Euros

**Article 2188 / opération 21 - Défibrillateurs : + 3 835.01 Euros**

**Article 2315 / opération 35 - Pose de canalisations eaux pluviales rue de l'Argoat : + 3 720 Euros**

**Article 2315 / opération 10012 - Boulangerie : + 58 770.99 Euros**

**Article 2315 / opération 35 - Poste de relevage cantine : + 5 420 Euros**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ces décisions modificatives.

Le Maire  
Anne DELTHEIL





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Juin 2016

Commune de  
**PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
13/06/2016

Date d'affichage  
22/06/2016

Nombre de conseillers  
En exercice 15  
Présents 13  
Votants 15

L'an deux mille seize

Le lundi vingt juin

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE BOZEC Cyril, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absentes et excusées : LE TREUST Nathalie (procuration à COISNE Pierre), MOREAU Sandrine (procuration à KERENEUR Claudine).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

### DEFIBRILLATEURS

Dans une logique de mutualisation et de réduction des coûts, la Communauté de Communes Paimpol-Goëlo (CCPG) a piloté l'acquisition groupée de défibrillateurs pour le compte de communes de l'intercommunalité, dont la commune de Pléhédel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable** à l'acquisition de deux défibrillateurs pour un montant total de 3 835.01 Euros TTC auprès de l'UGAP,
- **Autorise le Maire à signer la convention** en annexe régissant les modalités de remboursement par la commune à la CCPG de l'achat de défibrillateurs,
- **Dit que les crédits nécessaires** sont inscrits à l'article 2188 opération 21.

Le Maire  
Anne DELTHEIL



## CONVENTION DE FINANCEMENT

### Pour l'acquisition de défibrillateurs par la CCPG pour le compte de communes membres

ENTRE :

La **Communauté de Communes Paimpol-Goëlo**

2, rue Lagadec – 22860 PLOURIVO

Représentée par son Président, Jean-Yves de CHAISEMARTIN

Dûment autorisé par délibération du Conseil communautaire du 16 juin 2016

ET :

La **commune de Kerfot**, représentée par son maire en exercice Jean-Claude VITEL, autorisé par délibération du .....

La **commune de Lanleff**, représentée par son maire en exercice Josette CONAN, autorisé par délibération du .....

La **commune de Lanloup**, représentée par son maire en exercice Yannick LE BARS, autorisé par délibération du .....

La **commune de Pléhédel**, représentée par son maire en exercice Anne DELTHEIL, autorisé par délibération du 20 juin 2016.

La **commune de Plourivo**, représentée par son maire en exercice Michel RAOULT, autorisé par délibération du .....

La **commune de Yvias**, représentée par son maire en exercice Jean-François GUILLOU, autorisé par délibération du .....

#### Il est convenu ce qui suit :

##### Article 1 - Objet de la convention

Dans une logique de mutualisation et de réduction des coûts, la Communauté de Communes Paimpol-Goëlo (CCPG) a piloté l'acquisition groupée de défibrillateurs pour le compte de Communes membres de l'intercommunalité.

L'objet de la présente convention est de déterminer les modalités de remboursement à la CCPG par les Communes qui ont souhaité cette acquisition.

##### Article 2 - Montant de la participation et conditions de paiement

La CCPG a consulté les fournisseurs et proposé son analyse des offres aux communes. Ces dernières ont toutes opté pour la proposition de l'UGAP, pour un montant de 13 422,53€ TTC pour 6 défibrillateurs, soit 1 917,50€ TTC/unité.

Dans ce cadre, la CCPG a répondu à un appel d'offres de la fondation CNP Assurances, qui a donné lieu à l'attribution d'une subvention de 3 850€, soit 641,66€ par appareil.

Par ailleurs, la CCPG bénéficie du FCTVA sur l'acquisition de ces appareils à hauteur de 1 834,86€.

Ainsi, les Communes membres s'engagent à rembourser la CCPG le reste à charge, tel que détaillé ci-dessous :

	Nombre de défibrillateurs	Coût unitaire HT	Total HT	Total TTC	-FCTVA	-Subvention CNP Assurances	=Reste à charge dû par la commune à la CCPG
LANLOUP	1	1597,92	1597,92	1917,50	262,12 €	641,66	<b>1 013,72 €</b>
YVIAS	1	1597,92	1597,92	1917,50	262,12 €	641,66	<b>1 013,72 €</b>
KERFOT	1	1597,92	1597,92	1917,50	262,12 €	641,66	<b>1 013,72 €</b>
LANLEFF	1	1597,92	1597,92	1917,50	262,12 €	641,66	<b>1 013,72 €</b>
PLOURIVO	1	1597,92	1597,92	1917,50	262,12 €	641,66	<b>1 013,72 €</b>
PLEHEDEL	2	1597,92	3195,84	3835,01	524,25 €	641,66	<b>2 669,10 €</b>

Les participations des communes seront exigibles par la CCPG suite à la facturation de PUGAP et validation du service fait par les communes.

### Article .3 – Engagements des Communes

Les Communes s'engagent à assurer une maintenance régulière des équipements financés. Cette maintenance comprend au minimum :

- une vérification à intervalles réguliers de l'absence de dégradation de l'installation et du parfait état de fonctionnement des équipements,
- l'approvisionnement en matériels consommables (électrodes, autocollants) et le renouvellement des composants à durée de vie limitée (batteries)

### Article 3 – Engagement vis-à-vis de la CCPG et la Fondation CNP Assurances.

L'acquisition des appareils étant soutenu par la Fondation CNP Assurance, les Communes s'engagent à :

- Citer le partenariat avec la fondation CNP et la CCPG lors de toute action de communication, manifestation officielle ou relations avec les médias (points presse, interview ...) concernant le projet.
- Reproduire, sur tous les documents d'information et de sensibilisation relatifs au projet (livrets, affiches, flyers, invitations, plans de situation des défibrillateurs...), le logo de la fondation et mentionner son soutien. Les parties s'entendent sur le fait que la mention de référence sera : "Ce défibrillateur a été réalisé avec le soutien de la Fondation CNP Assurances".
- Apposer près de l'équipement financé une plaque fournie par la CCPG mentionnant le soutien de la Fondation CNP Assurances.
- Informer la fondation et/ou la CCPG de toute utilisation des équipements ayant permis de sauver une vie.

### Article 4 – Responsabilité

Les équipements sont remis en pleine propriété et responsabilité aux communes par la CCPG. Le CCPG ne saurait être tenue responsable de défaillance sur les appareils, ni d'un défaut d'entretien ou de renouvellement des consommables (batterie, électrodes). Les communes se chargent de contracter les assurances nécessaires relatives à l'utilisation et à la conservation du matériel.

Article 8 - Jurisdiction

La juridiction compétente est le Tribunal Administratif de Rennes

Fait en 7 exemplaires originaux, à Plourivo, le .....

Le Président de la CCPG,  
Jean-Yves de CHAISEMARTIN

Le Maire de Kerfot,  
Jean-Claude VITEL

Le Maire de Lanleff,  
Josette CONAN

Le Maire de Lanloup,  
Yannick Le Bars

Le Maire de Plourivo,  
Michel RAOULT

Le Maire de Pléhédel,  
Anne DELTHEIL

Le Maire d'Yvias,  
Jean-François GUILLOU



*(Handwritten signature of Anne Deltheil)*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

**Séance du 20 Juin 2016**

**Commune de  
PLÉHÉDEL**

Date de convocation

13/06/2016

Date d'affichage

22/06/2016

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 13

Votants 15

L'an deux mille seize

Le lundi vingt juin

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE BOZEC Cyril, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absentes et excusées : LE TREUST Nathalie (procuration à COISNE Pierre), MOREAU Sandrine (procuration à KERENEUR Claudine).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

**POSE DE CANALISATION**  
**POUR EAUX PLUVIALES RUE DE L'ARGOAT**

Lors des travaux d'effacement de réseaux dans la rue de l'Argoat, des problèmes de canalisations d'eaux pluviales ont été découverts. L'entreprise INEO sur le terrain a effectué un devis, les tranchées étant déjà ouvertes le coût des travaux était moindre. Un devis de 3 720 euros TTC a été établi pour les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable** à l'ajout et à la réparation des ces canalisations d'eaux pluviales pour un montant de 3 720 euros TTC par l'entreprise INEO,
- **Dit que les crédits nécessaires** sont inscrits à l'article 2315 opération 35.

**Délibération n° 2016-6-34**

**Objet : Pose de canalisation  
pour eaux pluviales**

Le Maire  
Anne DELTHEIL





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 20 Juin 2016**

**Commune de  
PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
13/06/2016

Date d'affichage  
22/06/2016

Nombre de conseillers  
En exercice 15  
Présents 13  
Votants 15

L'an deux mille seize

Le lundi vingt juin

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE BOZEC Cyril, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absentes et excusées : LE TREUST Nathalie (procuration à COISNE Pierre), MOREAU Sandrine (procuration à KERENEUR Claudine).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

**RENOVATION D'UN FOYER  
D'ECLAIRAGE PUBLIC**

L'entreprise LE DU, chargée de l'entretien des installations d'éclairage public, a signalé la vétusté du foyer A048 situé rue de l'Argoat. Le Syndicat Départemental d'Energie (SDE) a établi un devis de rénovation d'un montant de 600 € HT, la participation de la commune s'élève à 360 €. La commission des finances réunie le 15 juin 2016 a émis un avis favorable à ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve :

Le projet de travaux de maintenance de l'éclairage public du foyer A048 situé rue de l'Argoat présenté par le Syndicat Départemental d'Energie 22 (SDE) pour un montant de 600 € HT.

La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de la commune une subvention d'équipement au taux de 60 % **(360 €)**, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

**Les crédits nécessaires** sont inscrits à l'article 2041582 opération 52.

Le Maire  
Anne DELTHEIL





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 20 Juin 2016**

**Commune de  
PLÉHÉDEL**

Date de convocation

13/06/2016

Date d'affichage

22/06/2016

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 13

Votants 15

**Délibération n° 2016-6-36**

**Objet : Logiciel  
administratif**

L'an deux mille seize

Le lundi vingt juin

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE BOZEC Cyril, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absentes et excusées : LE TREUST Nathalie (procuration à COISNE Pierre), MOREAU Sandrine (procuration à KERENEUR Claudine).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

**LOGICIEL ADMINISTRATIF**

La gamme de logiciel HORIZON (JVS) pour le logiciel élections / Etat-civil arrive à son terme en juin 2016 et les maintenances ne seront plus assurées. Il est proposé un pack Horizon Cloud pour un montant de 2 913.30 Euros TTC. La Société Berger Levraud (Magnus) propose une gamme équivalente pour un montant de 6 796.60 Euros (dont 700 € HT de récupération des données JVS).

La commission des finances réunie le 15 juin 2016 a émis un avis favorable au choix de JVS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable** à l'acquisition du pack de logiciels Horizon Cloud pour un montant de 2 913.30 € TTC auprès de la société JVS - Mairistem,
- **Dit que les crédits nécessaires** sont inscrits à l'article 205 opération 21. Les frais de fonctionnement (frais d'activation d'abonnement à la plateforme et de maintenance annuelle de logiciel) pour un montant de 1 055.76 € TTC seront réglés en fonctionnement à l'article 6156.

Le Maire  
Anne DELTHEIL







**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 20 Juin 2016**

**Commune de  
PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
13/06/2016

Date d'affichage  
22/06/2016

Nombre de conseillers  
En exercice 15  
Présents 13  
Votants 15

**Délibération n° 2016-6-37**

**Objet : Demande de  
subvention**

L'an deux mille seize

Le lundi vingt juin

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE BOZEC Cyril, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absentes et excusées : LE TREUST Nathalie (procuration à COISNE Pierre), MOREAU Sandrine (procuration à KERENEUR Claudine).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

**DEMANDE DE SUBVENTION**  
**COLLEGE ST JOSEPH**

Le Collège St Joseph de Paimpol a adressé une demande de subvention pour un voyage en Angleterre auquel participe un élève domicilié à Pléhédel. Les autres établissements ayant demandé une subvention ont obtenu 25 € par élève.

La commission des finances réunie le 15 juin 2016 a émis un avis favorable à cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable** au versement d'une subvention de 25 € au Collège St Joseph de Paimpol.
- **Dit que les crédits nécessaires** sont inscrits à l'article 6574.

Le Maire  
Anne DELTHEIL





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

Séance du 20 Juin 2016

**Commune de  
PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
13/06/2016

Date d'affichage  
22/06/2016

Nombre de conseillers  
En exercice 15  
Présents 13  
Votants 15

**Délibération n° 2016-6-38**

**Objet : Demande de  
gratuité pour la salle  
des fêtes**

L'an deux mille seize

Le lundi vingt juin

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE BOZEC Cyril, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absentes et excusées : LE TREUST Nathalie (procuration à COISNE Pierre), MOREAU Sandrine (procuration à KERENEUR Claudine).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

**DEMANDE DE GRATUITE DE LA SALLE  
DES FETES**

Le club de Bridge de Paimpol organise un tournoi le 2 Juillet 2016 à la salle des fêtes de Pléhédel. Initialement prévu à la salle des fêtes de Paimpol avec une gratuité, il aura lieu à la salle des fêtes de Pléhédel, la course du Figaro ayant lieu le même jour à Paimpol. Il est demandé la gratuité de la salle des fêtes de Pléhédel.

La commission des finances réunie le 15 juin 2016 a émis un avis favorable à cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la gratuité de la salle des fêtes pour le tournoi du club de bridge de Paimpol.

Le Maire  
Anne DELTHEIL



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 20 Juin 2016**

**Commune de  
PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
13/06/2016

Date d'affichage  
22/06/2016

Nombre de conseillers  
En exercice 15  
Présents 13  
Votants 15

**Délibération n° 2016-6-39**

**Objet : Bâtimentaires**

L'an deux mille seize

Le lundi vingt juin

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE BOZEC Cyril, COISNE Pierre, DAVAINE Didier, KLIN Nathalie, LE FUR Yvon.

Absentes et excusées : LE TREUST Nathalie (procuration à COISNE Pierre) MOREAU Sandrine (procuration à KERENEUR Claudine).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

**BATIMODULES AU STADE**

Le club de football a demandé l'installation des nouveaux vestiaires. L'idée d'installer des bâtimodules est à l'étude. 4 propositions ont été faites :

	<b>Equipements</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Electricité</b>
<b>MOUV BOX</b>	2 modules de 15 m <sup>2</sup>	8 202,00	7 566,62
		8 202,00	
<b>LANDRAU CEB</b>	2 modules de 15 m <sup>2</sup> équipés sanitaires et électricité	27 034,46	inclus
<b>MODULE CREATION</b>	Module de 109 m <sup>2</sup> équipé sanitaires et électricité	127 620,00	inclus
<b>COURANT CONSTRUCTEUR</b>	2 modules de 36,60 m <sup>2</sup> équipés sanitaires et électricité	36 397,20	inclus

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable** à la proposition de la société Mouv Box de Perpignan pour un montant de 16 404 Euros TTC et la société Armor CSE de Lannebert pour un montant de 7 566,62 € TTC en ce qui concerne l'électricité,

- **Dit que les crédits nécessaires** sont inscrits à l'article 2315 opération 10014.

Le Maire  
Anne DELTHEIL





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

Séance du 20 Juin 2016

Commune de  
**PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
13/06/2016

Date d'affichage  
22/06/2016

Nombre de conseillers  
En exercice 15  
Présents 13  
Votants 15

**Délibération n° 2016-6-40**

**Objet : Contrats d'avenir  
et contrat CAE**

L'an deux mille seize

Le lundi vingt juin

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE BOZEC Cyril, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absentes et excusées : LE TREUST Nathalie (procuration à COISNE Pierre), MOREAU Sandrine (procuration à KERENEUR Claudine).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

**CONTRAT D'AVENIR ET CONTRAT CAE**

Le Contrat d'avenir de Marion CORFDIR arrive à son terme le 18 septembre 2016 (3 ans). Il ne peut plus être renouvelé.

Le Contrat CAE d'Isabelle MEKDAD arrive à échéance le 17 septembre 2016 (2ans) et peut être renouvelé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Emet un avis favorable** (par 12 voix pour et 3 abstentions : Didier DAVAINÉ, Nathalie KLINZ et Yvon LE FUR) au recrutement d'un nouveau contrat d'avenir.
- **Emet un avis favorable à l'unanimité** au renouvellement du Contrat d'accompagnement vers l'Emploi.

Le Maire  
Anne DELTHEIL





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

Séance du 20 Juin 2016

Commune de  
**PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
13/06/2016

Date d'affichage  
22/06/2016

Nombre de conseillers  
En exercice 15  
Présents 13  
Votants 15

Délibération n° 2016-6-41

Objet :

L'an deux mille seize  
Le lundi vingt juin

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE BOZEC Cyril, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absentes et excusées : LE TREUST Nathalie (procuration à COISNE Pierre), MOREAU Sandrine (procuration à KERENEUR Claudine).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

**SCHEMA DEPARTEMENTAL**  
**DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**  
**REJET DU PROJET DE PERIMETRE**  
**DU 29 AVRIL 2016**

Le Maire rappelle que les élus des Côtes d'Armor, et particulièrement ceux constituant la CCPG, ont eu connaissance d'un projet de carte en octobre 2015, indiquant que la CCPG n'était pas dans l'obligation de fusionner.

Le Maire ajoute qu'il était indiqué que pour le cas où une fusion aurait dû être suivie, elle était envisagée en projet selon des modalités différentes de celles qui ont finalement émergé à la fin du processus de concertation des élus, lesquels ont été privés d'une frange considérable du délai qui aurait dû leur être imparti pour débattre du schéma.

Le Maire rappelle enfin que l'arrêté du 29 avril 2016 portant projet de périmètre, tel que présenté par le Préfet ne respecte par la règle de cohérence imposée par le CGCT.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur ce périmètre proposé par le Préfet, dans sa dernière mouture, présentée aux élus.

Après avoir entendu chaque élu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, **DE REJETER ET CONTESTER** le projet de périmètre présenté par le Préfet en date du 29 avril 2016 de la communauté d'agglomération issue de la fusion de Guingamp Communauté, et des communautés de communes Paimpol-Goëlo, Pontrieux Communauté, du Pays de Bégard, du Pays de Belle-île-en-Terre, du Pays de Bourbriac, de Callac Argoat.

Le Maire  
Anne DELTHEIL





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

Séance du 20 Juin 2016

Commune de  
**PLÉHÉDEL**

Date de convocation  
13/06/2016

Date d'affichage  
22/06/2016

Nombre de conseillers  
En exercice 15  
Présents 13  
Votants 15

**Délibération n° 2016-6-42**

**Objet : DIA**

L'an deux mille seize  
Le lundi vingt juin

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE BOZEC Cyril, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Absentes et excusées : LE TREUST Nathalie (procuration à COISNE Pierre), MOREAU Sandrine (procuration à KERENEUR Claudine).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

**DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Par délibération en date du 14 avril 2014, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable à la délégation du Maire pour exercer le droit de préemption.

Le Maire doit rendre compte des actes qu'il a accomplis en vertu de la délégation, aux termes de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, « à chaque réunion obligatoire du conseil municipal ».

Madame Le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption dont bénéficie la commune pour la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

DIA N°2 : A 646 - 2, Rue de la Goëlette – Consorts LE HEGARAT

DIA N°3 : ZD 56 – 2, Kermarquer – Consorts NAOUR

DIA N°4 : ZA 57 – La Trinité – Consorts LE DEUC

DIA N°5 : B717 – B950 – B 960 - 10, Kerbiguet – GARIN Joseph

Le Maire  
Anne DELTHEIL

